



26 JANVIER 2018 : 1^{ERE} REUNION SUR SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL, CONDITIONS DE TRAVAIL, QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

Le 26 janvier a eu lieu la première réunion de négociation sur l'évolution du dispositif conventionnel, sur le thème de « la santé au travail, des conditions de travail et de la qualité de vie au travail ».

L'UIMM a entamé cette réunion sur une présentation des données statistiques, en cherchant à mettre en avant les progrès réalisés par la branche en termes d'accidents du travail et maladies professionnelles. Sur l'aspect technique, elle a cherché à valoriser les travaux des Comités Techniques Nationaux (CTR) et Régionaux (CTR).

Si les chiffres peuvent laisser penser que les conditions de travail s'améliorent, nous constatons tous les jours un accroissement du rythme de travail, une explosion des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques) et une recrudescence des RPS (Risques Psycho-Sociaux) ainsi que du stress.

Ces dégradations sont, en partie, liées aux nouvelles formes d'organisation du travail que sont le Lean Manufacturing, Lean Management ou encore Lean Office.

Pour la CGT l'ambition de cette négociation c'est :

- Donner au Comité Social et économique (CSE) les moyens de son ambition : celle d'une meilleure efficacité.
- Prévenir la pénibilité et la désinsertion professionnelle en favorisant le maintien dans l'emploi des salariés par la prévention primaire et certains risques prioritaires ou émergents, par exemple en lien avec les évolutions technologiques et le numérique.
- Améliorer la qualité de vie au travail ce qui renvoie au temps de travail, à la charge de travail (notamment l'évaluation collective de la charge de travail), à l'organisation du travail, au climat des relations humaines et aux conditions de réalisation des tâches.

Aborder également la question du lien « donneurs d'ordres/sous-traitants ».

Le patronat de la Métallurgie semble, lui, surtout vouloir dépoussiérer son accord de 2003 sur la « santé et la sécurité au travail », un accord très limité que n'avait pas signé la CGT. Ce toilettage ne s'accompagnerait d'aucune nouvelle disposition sur les questions de conditions/organisation du travail ou encore QVT. Pour l'UIMM, les textes actuels suffisent amplement sur ces questions.

L'UIMM ne veut surtout pas interférer sur la mise en place des CSE, elle ne veut pas que la branche lui attribue des prérogatives qui renforceraient son rôle dans les entreprises. Ils ne souhaitent pas non plus revenir sur « la polémique de la pénibilité » et tentent de renvoyer dans d'autres sphères de négociation la question de l'organisation du travail.

En difficulté face à des organisations syndicales qui ont des attentes assez semblables, l'UIMM a préféré mettre fin de manière anticipée à la réunion de négociation.

Le prochain rendez-vous sur ce thème est prévu le 23 février.